L'Ardenne des Fagnes et des Bruyères aux environs de Bellain.

I.

Le sol et les habitants.

La pénéplaine ardennaise des environs de Bellain contraste dans sa monotonie désespérante avec les centres pittoresques du nord de notre pays. Ouverte aux vents qui la balaient de toutes parts (Fig. 1), glacée en hiver et fraîche en été, la région des Fagnes et des Bruyères est néanmoins belle et majestueuse, pleine de charmes uniques dans sa parure incorrompue et sauvage.

Le climat défavorable, l'absence de toute industrie indigène, la terre maigre et rapidement épuisée, obligent les habitants à lutter âprement pour leur vie sur la motte qui leur a été assignée de la part des ancêtres. D'année en année, le sol réclame un amendement rationnel à base de phosphore et de chaux. Mais en dépit de ces difficultés d'ordre naturel, la tenacité et l'endurance des habitants a su tirer profit d'une contrée jadis ingrate et pauvre et l'a transformée en champs de labour de première qualité.

Franc et loyal, mais intransigeant et fier, méfiant à l'égard du nouveau, conscient de sa propre force et opiniâtre dans son travail, l'habitant des Fagnes est resté fidèle aux institutions libérales de ses prédécesseurs, digne souche de la nation luxembourgeoise.

La géomorphologie.

Au point de vue géomorphologique, la contrée de Bellain forme une pénéplaine, partie intégrante du vieux massif des Ardennes qui débute au Nord de la France, traverse la Haute-Belgique, engendre notre Oesling et se continue par l'Eifel allemande. Elle est formée d'une couche dévonienne à facies arénacé à Bellain, argilo-schisteux à Troisvierges et riche en grauwacke aux environs de Binsfeld. La crête du massif comprend le point culminant de notre pays (Fig. 6) et marque la limite de partage des eaux du Rhin et de la Meuse. En été, les pluies s'abattent avec violence sur cette espèce de plate-forme, grand bassin de rassemblement des précipitations. L'hiver y fait rage; les ravins, coupés dans les talus, s'emplissent de neige et suppriment toute communication entre les localités. Plus d'une fois alors, la jeunesse des villages est appelée au dégagement des voies. Au printemps, la fonte des glaces et des

neiges transforme en marais fangeux et bourbeux la majeure partie des terrains. Dans les talus, dans les crevasses des rochers, dans les sables encore, des horizons de source prennent naissance; ça et là, l'eau jaillit et alimente les puits de fortune que tout paysan a creusé sur sa propriété (Fig. 2). Mais il faudrait bien se garder d'y vouloir trouver de la bonne eau potable. En s'infiltrant dans le sol, l'eau de pluie n'a pas manqué d'emprunter des crevasses au pied desquelles elle se hâte de jaillir en source. Très pauvre en calcaire, cette eau est indigeste. Aussi les contaminations y sont-elles fréquentes, les eaux engendrant souvent des cas de fièvre typhoïde. Et la plupart des sources tarissent pendant les chaleurs estivales pour ne reprendre qu'à la suite d'une averse.

En deça et au-delà de la crête de partage, les eaux nombreuses alimentent deux rivières: la Woltz ou Clerve, tributaire du Rhin et l'Ourthe, tributaire de la Meuse. Ces cours d'eau, avec des pentes encore inappréciables, à leur origine, n'ont pas réussi à creuser des vallées profondes dans la roche ardennaise. Les ruisseaux divaguent sur les hauteurs, s'arrêtant à tout obstacle de terrain, ce qui explique la formation de marécages, de fagnes aussi. Par ailleurs, le sol épuisé, bien maigre en général, contribue pour sa part à faire naître les bruyères. Mais les temps sont passés où le sol ardennais a été abandonné en friche. Aussi la plupart des bruyères ont-elles succombé au travail de la herse et ont-elles été transformées en champs labourables.

L'histoire des deux Bellains.

Il faut remonter bien loin dans l'histoire pour apprendre à connaître l'origine des villages actuels de Haut-Bellain et de Bas-Bellain. Une forêt-vierge couvrait jadis la région, inextricable taillis de genêts et de bruyères, alternant avec des forêts de chênes et de bouleaux. Des marais et des recoins sans nombre donnaient repaire aux loups, aux serpents et aux grenouilles, aux ours, aux lynx et aux chats sauvages et ne manquaient pas de mêler la terreur à l'ignorance sur la vaste forêt ardennaise.

L'homme préhistorique semble avoir occupé de préférence le terrain déboisé, la lisière des grandes forêts de l'Ardenne, la contrée légèrement ondulée au sud des villes actuelles de Luxembourg et d'Arlon d'une part, des fagnes et des bruyères du nord de notre pays de l'autre. S'il est vrai, comme d'aucuns le prétendent, que les premières colonies humaines se sont établies le long des cours d'eau et aux environs de leurs sources, la Chiers et l'Ourthe, tous les deux affluents de la Meuse, ont vu naître les premières agglomé-

tions humaines de notre pays. En ces lieux, les habitants étaient à l'abri des animaux sauvages, leurs uniques ennemis.

Quelques siècles avant l'ère chrétienne, les Celtes ont occupé la forêt ardennaise. Il est vrai que nous en avons eu connaissance seulement depuis leur lutte avec les Romains. Ceux-ci nommaient Gaule, le pays celtique. Les habitations des Celtes étaient probablement formées d'une seule pièce arrondie. Les piliers principaux de leurs huttes étaient reliés entre eux par du clayonnage et coiffés d'un toît de chaume. Le mobilier de la pièce était simple et rudimentaire. Quelques rondins de bois assemblés formaient soit un métier, soit un moulin à bras, soit un bahut. Le bahut renfermait les rares objets du ménage.

Du temps de Jules César, deux peuples habitaient la forêt ardennaise: au Nord les Eburons avec leur roi Ambiorix et au Sud les Trévires dont le chef était Indutiomare. La conquête des Gaules, donc aussi de la forêt ardennaise s'acheva vers l'an 50 avant l'ère chrétienne. Aux termes de cette conquête, les Romains s'occupaient de la construction de routes. D'un but essentiellement stratégique, les routes romaines devaient faciliter le déplacement des armées et le transport du matériel de guerre. L'une d'elle, en direction est-ouest, venait de Trèves pour aboutir à Tongres, l'autre arrivait de Reims, traversait la Meuse aux environs de Mouzon, croisait la route de Tongres à Izel, empruntait la limite de partage des eaux de la Meuse et du Rhin en touchant le nord de notre pays à Limerlé et **Bellain (Belsonancum)** pour se diriger sur Steinemann, Thommen, St. Vith vers Tolbiac et Cologne.[1]) C'est cette route que les légions romaines utilisaient durant des siècles pour leurs marches de la Gaule vers la Germanie. Des fois, les légions changeaient de route et s'engageaient dans la forêt ardennaise pour y construire en des endroits particulièrement favorables et stratégiquement importants des camps fortifiés dans le but de maîtriser les peuples partiellement soumis.[2]) Les petits camps militaires ou castels, bien fortifiés du reste, semblent avoir été les noyaux de formation de localités.[3]) Et il est probable qu'au déclin de l'empire romain de pareilles colonies aient donné naissance à des villages ou bourgades de notre pays.

Aussi peut-on admettre l'existence d'une colonie romaine aux environs de Bellain (Belsonancum, Belsonacum). L'emplacement du

[1]) Cf. Dir. Oster Ed. Anciennes routes romaines. Cahiers luxembourgeois. 1929. N° 1.

[2]) Cf. Prüm Emil. Die neue Pfarrkirche von Clerf. Römerherrschaft.

[3]) Cf. Prüm Emil. Ibidem. Die merovingische Regional- und Mutterkirche von Beßlingen.

village de Haut-Bellain est culminant pour la région entière. Il y était facile de guetter la région et de transmettre aux voisins, en cas d'alerte, des signaux de feu ou de fumée.

En nous référant à la toponymie, plusieurs termes rappellent la colonisation romaine à Haut-Bellain. Le nom d'un lieu dit «op Tömmel» à Haut-Bellain se laisse dériver de tumulus, tumba, petite colline ou lieu de sépulture du temps des Romains ou de l'invasion des Germains à l'époque de la migration des peuples. A l'entrée du village, nous connaissons bien l'endroit appelé: «am Päsch», mot dérivé de pascuum, pascua, prairie située à côté de l'abreuvoir du village. L'église de Bas-Bellain semble avoir été construite à l'emplacement d'un temple païen. En effet, alors que, vers 1860, on s'apprêtait à jeter les fondements de l'église paroissiale actuelle, des ouvriers déterraient plusieurs urnes romaines ainsi qu'une espèce de patère en or massif.[4]) Aux fins de s'instruire sur la valeur d'un tel objet bien rare, on emporta la patère à Cologne auprès d'un archéologue qui la reconnut comme objet d'origine romaine, sorte de vase sacré dans lequel on avait coutume d'offrir du sang à l'une des divinités suprêmes. A force de marchander, la patère fut vendue. On était fier d'avoir ainsi monnayé pour une somme assez considérable un objet apparemment sans valeur. L'argent obtenu allait servir à l'aménagement du maître-autel de la nouvelle église. Mais un document historique de grande valeur avait ainsi disparu du pays, le seul peut-être qui aurait pu nous renseigner sur l'existence et l'importance du temple païen.

La domination romaine dura quelques centaines d'années. A l'époque de la migration des peuples, les seigneuries gallo-romaines furent dévastées à différentes reprises par les troupes de passage. Les terres seigneuriales de la forêt ardennaise furent réoccupées par les Francs. Au reste cependant, le changement des propriétaires était inappréciable et la vieille dépendance des biens-fonds restait maintenue.

A l'époque des Francs, la collation des bénéfices était à l'ordre du jour. Tous les biens publics passaient pour les propriétés exclusives du roi auquel appartenait seul le droit de les céder aux privés. Ainsi prenaient naissance les seigneuries qui exerçaient les droits publics, faisaient entrer des dettes, recouvraient les tailles et les deniers pour le roi duquel et au nom duquel ils tenaient ces droits.

En raison de sa situation favorable sur la route romaine et à la limite de partage de l'Austrasie et de la Neustrie, le Belsonancum des Romains était devenu sous le règne des Mérovingiens la localité

[4]) Cf. P. Chrisnach, Von der Heide. Almanach de Clairefontaine, 1938.

la plus importante de la région. Soldats-vétérans, trafiquants et artisans se donnaient rendez-vous dans ce bourg où la lutte pour la vie, en raison du va-et-vient, ne devait pas être bien difficile. Le commerce florissait. L'agriculture était prospère et les nombreux paysans de la région exploitaient les terres féodales de la seigneurie palatine.

Un château féodal construit à Belsonancum servait de pied-à-terre aux rois au cours de leurs voyages de Reims à Cologne. Il était temporairement habité par Iltrude ou Herménégilde, sœur du roi Chéribert ou Childebert. Un document historique en date de l'automne 585, nous apprend la visite du roi Chéribert à sa sœur Iltrude au **château féodal de Bellain.** Chéribert, accompagné de sa mère Bertrade ou Brunhilde[5]) et entouré des seigneurs de l'empire y tint une journée d'audience aux fins de juger les délits de Boso Guntchram.[6])

Des discordes ne tardèrent pas d'éclater entre les empires d'Austrasie et de Neustrie, issues du partage de l'empire lotharingien au traité de Meerssen.[7]) Une haine implacable et mortelle sépara les deux rivales Bertrade (Brunhilde) d'Austrasie et Frédégonde (Kriemhilde) de Neustrie. L'infortunée Bertrade et sa fille Iltrude, surprises un jour (au château de Bellain?) par les archers de Frédégonde (y) furent torturées à la mort.

En dépit de cette haine mortelle, le chroniqueur ne peut se passer de combler d'éloges la pauvre Bertrade qui, de son vivant, a fait construire un grand nombre d'églises en Austrasie et en Bourgogne. L'une d'elles, l'église de Bas-Bellain, fondée comme annexe de la résidence royale de Belsonancum, constituait la première église de la région ardennaise.[8]) Ainsi naquit encore à la fin de la migration des peuples, la première paroisse chrétienne aux confins des langues allemande et française et à la limite de partage des eaux. Comme preuve du bilinguisme de la région et du parcours des frontières en ce lieu, il est intéressant de relever la séparation

[5]) Epouse resp. veuve du roi Clovis.

[6]) Cf. Dr. C. Wampach. Urkunden- und Quellenbuch. Bd. I. N° 1, ... Gregorii Turonensis Historia Francorum I. 1. liber VIII cap. 21.... De placito Belsonanco.... apud Belsonancum quae in medio Ardennensis silvae sita est....

[7]) Cf. Traité de partage de Meerssen (8 août 870). La ligne de démarcation des nouveaux empires passait au nord de notre pays.... de Arduenna sicut flumen Urta surgit inter Bislanc (Bellain) et Tumbas (Thommen) ac decurrit in Mosam et sicut recta via pergit in Bedensi (Bidgau), secundum quod communes nostri missi rectius invenerint.... (voir Wampach, loc. cit.).

[8]) Cf. Chronique de l'abbaye royale de St. Denis. Chap. 21.

du cimetière de Bas-Bellain en deux parties dont l'une appelée le cimetière wallon, «de welsche Kîrfecht», est restée inutilisée jusqu'à nos jours.[9])

A la suite du baptême de Clovis, après sa victoire à Tolbiac, des moines bénédictins furent envoyés dans les régions nouvellement soumises. Nombreux furent les apôtres de la foi nouvelle; qui, arrivés par la route romaine de Reims à Cologne, ont visité l'église-mère des Ardennes et ont prêché l'évangile à la première paroisse de Bas-Bellain, paroisse qui encore de nos jours porte le titre significatif de «Kirchen». Plus tard, quand la famille royale cessait de tenir temporairement résidence à Bellain,[10]) la paroisse de Bellain fut rattachée au couvent de Prüm (Eifel) pour faire subsidiairement partie du diocèse de Tongres-Maestricht-Liége et du décanat de Stavelot.[11])

Du temps de St. Willibrord, St. Hubert était évêque de Liége. Depuis la béatification de Saint Hubert, l'église organisait chaque année des pèlerinages au tombeau de St. Hubert pour implorer la grâce divine contre la rage. Des pèlerins arrivaient toujours en nombre des environs de Cologne et empruntaient chaque fois l'ancienne route romaine. D'année en année, vers la mi-juin, le village calme et paisible de Haut-Bellain connaissait le va-et-vient d'une cité cosmopolite et semblait ressusciter de son sommeil séculaire. Les processions faisaient halte au village. On prêchait le sermon en plein air, au pied de la Croix de Justice, dernier sermon en langue allemande avant de s'engager au pays wallon.[12])

Au cours du Moyen Age. la localité de Bellain continuait à être la plus importante des Ardennes luxembourgeoises. En raison de son

---

[9]) Cf. Prüm Em. Loc. citato, pg. 9.

[10]) Fondation du Couvent de la localité actuelle de Prüm par Bertrade et son fils Chéribert en 721. But de sa fondation:... sub cenobio vel regulare ordine ibidem debeant monachi conversare et pro peccatis nostris die noctuque Domini misericordia adtencius exorare, ut a noxiis sceleribus nostris et filiis meis defunctis mereamur emundare .... ad iam dicto monasterio pro anime nostre vel filiis nostris defunctis remedium vel aeterna retributione donamus:, Parmi les biens en donation, le document cite la part de Bertrade aux biens de Bettelingas = Bellain. (Cf. Dr. Cam. Wampach. loc. cit. et Liber aureus Prüm f. 82. Mittelrhein. Urkundenbuch. I. 8. 10.)

[11]) Vers 1131, un relevé des églises qui doivent des impôts à l'abbaye de Stavelot-Malmédy fait mention, entre autres, de l'église de Bellain:..., in festo Sancti Johannis cereum, panes et caseos, presbiter XII denarios....

[12]) Les pèlerinages allemands ont été abolis il y a quelques années.

étendue et de sa population nombreuse, Bellain formait avec ses dépendances une centina, c.-à-d. devait recruter une centaine de soldats au profit de l'armée de l'empire carolingien.[13]) Les interminables guerres des Croisades, le va-et-vient des armées et l'échange des productions agricoles semblent avoir contribué à enrichir la localité qui peu à peu gagnait l'importance d'une véritable ville. Bellain était au plus beau de ses jours. La seigneurie monastique, très libérale sans doute, avait permis aux commerçants et aux paysans exempts de corvées d'acquérir une grosse fortune. Et les corvéables de Bellain, émancipés et clair-voyants, las de payer impôts et tailles, attendaient avec résignation le jour où ils allaient être débarrassés de leurs suiétions.

Le 3 avril 1332, l'heure de la délivrance sonna enfin pour Bellain. A cette date, Jean, roi de Bohème et comte de Luxembourg, surnommé l'Aveugle, «sur l'humble supplication et requête des bourgeois communs de **la grande Bellaen** affranchit pour toujours et sans rappel les bourgeois franchement selon l'usage et la forme», fixa les prestations à faire par les habitants de Bellaen et accorda à ces bourgeois une série de privilèges, entre autres de tenir trois foires publiques, la première, le jour de Sainte Gertrude (17 mars), la seconde le dimanche après la St. Jean Baptiste et la troisième le jour de St. Michel (29 septembre). Notons en passant que la dernière foire s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Ainsi la **Franchise de Bellain** devint chef-lieu et lieu de justice d'une commune qui comprit treize villages situés entre les seigneuries de Clervaux et de St. Vith. Les habitants de la franchise furent des bourgeois francs, exempts de corvées, affranchis de tailles et de décimes. L'obligation de faire recruter une centaine fut abolie. En revanche, les bourgeois de Bellain s'acquittèrent d'un petit impôt aux fins d'indemniser le maire et les sept échevins «appelés pour faire loi et jugement selon l'usage et les manières», le bailli ou prévôt, le greffier, le messager et les treize gardiens de nuit.[14])

La Croix de Justice au village de Haut-Bellain (Fig. 5) est l'unique témoin restant des temps de la Franchise. L'inscription de la Croix porte la date de l'année 1595. D'une hauteur de deux mètres environ, taillée en grès et très massive, la Croix se dresse sur deux socles de grès superposés hauts d'un demi-mètre chacun. Le socle supérieur porte des entailles, sortes de rainures préhistoriques.

---

[13]) ... infra centina Belslango infra vasta Ardinna... Cf. Brumath 770. Dr. Wampach, Quellen- und Urkundenbuch. Bd. I.

[14]) Cf. Lettres de franchise données aux habitants de Bellain. Public. de l'Inst. gr.-duc., sect. hist., années 1870—71, pages 208 et suiv. (copie du document).

Face à la Croix se trouvait l'habitation du maire, grande maison aux fenêtres petites et armées de barres de fer. La corniche était en chêne et les ardoises de la toiture ressemblaient quelque peu à de véritables pierres de taille. Les murs du bâtiment étaient extraordinairement massifs. Entourée d'une enceinte élevée à porte-cochère, la maison donnait l'impression d'une véritable forteresse. Le greffier habitait une autre maison, aussi vaste et aussi solide que la première et contiguë à la Croix de Justice. Toutes les maisons datant de la Franchise ont malheureusement disparu pour faire place à des constructions plus modernes, mais des fondements creusés ça et là dans le village ont mis à découvert bon nombre de murailles de l'ancienne ville de Bellain.

Un autre lieu historique beaucoup contesté du reste, fut l'asile souterrain de la Franchise. Découvert dans un jardin et remis en état vers 1860, le propriétaire, M. l'abbé Pinth, curé à Hachiville, y fit construire une maison. L'auteur de ce travail a justement habité cette maison (sa maison natale) (Fig. 3) au cours de son séjour à Bellain et se rappelle bien la voûte immense et impressionnante de la cave de la maison. Quiconque avait réussi, aux temps de la Franchise, à se réfugier dans l'asile ne pouvait être ni fait prisonnier ni forcé d'en sortir. Tant qu'il s'y trouvait, il était libre. Les voisins pouvaient lui donner à manger et à boire. Et la sortie de l'asile n'était point gardée.

Vers 1880, Mademoiselle Reuland, propriétaire de la maison du maire, retrouva dans des caisses placées au grenier quatre régistres d'actes judiciaires dont l'un contenait les sentences de mort des temps de la Franchise.[15]) En fouillant subsidiairement, des documents

[15]) Le Docteur Bernard de Bého, auquel nous devons le recueil des documents de la Franchise de Bellain, expose la procédure comme suit: La peine capitale fut appliquée à quiconque s'était rendu coupable d'homicide, de vol avec effraction, de vol simple, d'incendie volontaire, d'exaction et d'autres crimes similaires. L'audience était publique et avait lieu à Haut-Bellain, au pied de la Croix de Justice. Autour d'une table en pierre (le socle inférieur de la Croix de Justice servait peut-être à ces fins) se réunissaient le maire et le greffier assistés de sept échevins qui pour la plupart ne savaient ni lire ni écrire. Aucune défense n'était admise. L'inculpé, incarcéré à Bas-Bellain où se trouvait probablement la prévôté et la prison, fut amené par le prévôt et les hallebardiers. La peine capitale, prononcée au nom de la Sainte Trinité, était sans recours et exécutable endéans les vingt-quatre heures. A la prévôté, le condamné pouvait être préparé à la mort par le curé de Bas-Bellain. Et le lendemain, un chariot attelé d'une couple de bœufs noirs amenait le délinquant à Haut-Bellain. La potence se dressait au nord du village

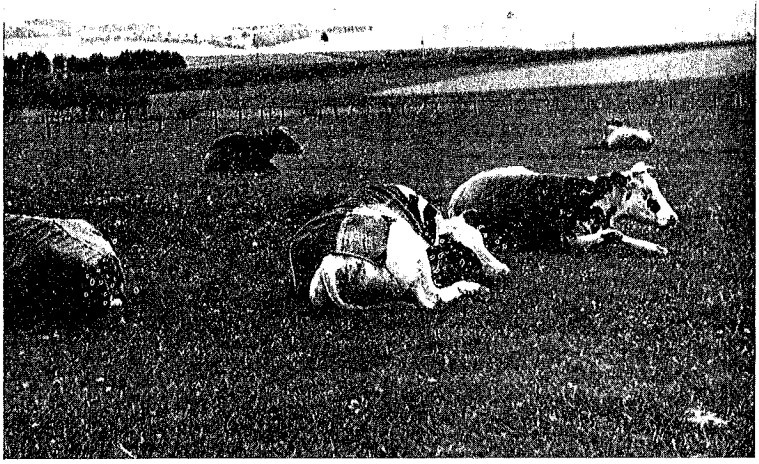


Fig. 1. Photo : Marcel Heuertz.

Vue impressionnante des environs de Bellain.

Les vaches portent une pèlerine contre les vents qui balaient la pénéplaine ardennaise.

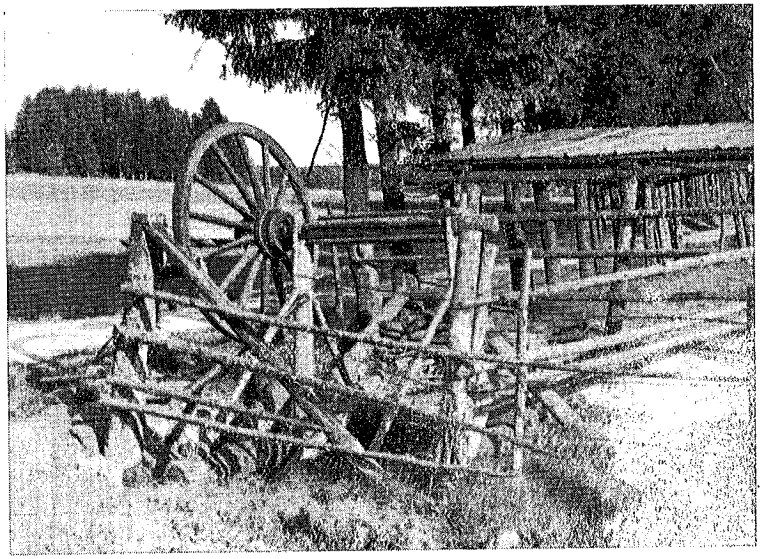


Fig. 2. Photo : Marcel Heuertz.

Un puits curieux entre Huldange et Wilwerdange.



Fig. 3 Photo: Alfred Kuntgen.

Maisons de Haut-Bellain.

La maison du centre a été construite au-dessus de l'asile souterrain de la Franchise. Remarquer à Haut-Bellain le grand nombre de maisons à deux étages et l'absence de murs mitoyens.



Fig 4. Photo: Alfred Kuntgen

Parcours de l'ancienne route romaine au Nord du village de Haut-Bellain.

Au milieu de la photo se trouve le lieu dit: „Op dem Gericht" où se dressait jadis la potence.

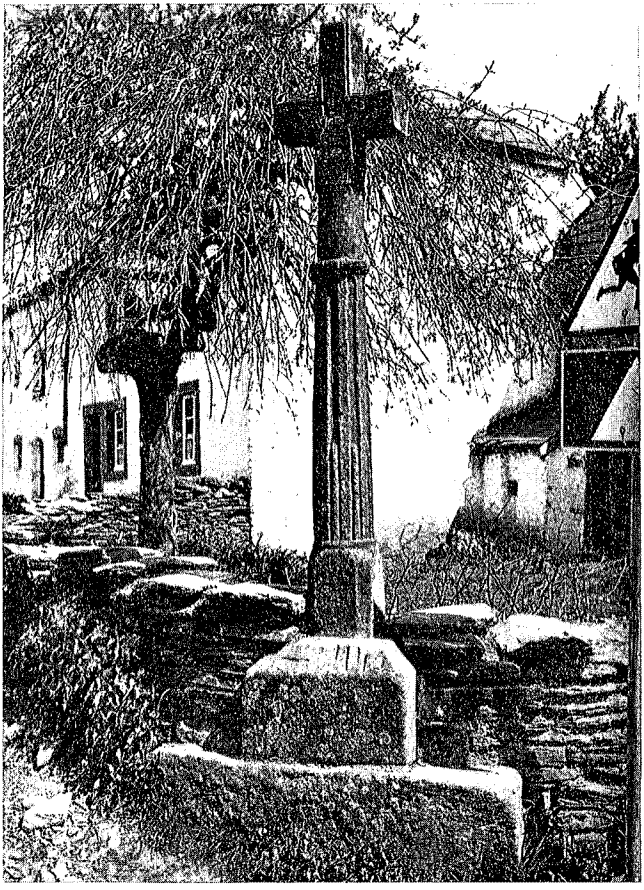


Fig. 5. Photo : Alfred Kuntgen.

La Croix de Justice de Haut-Bellain.

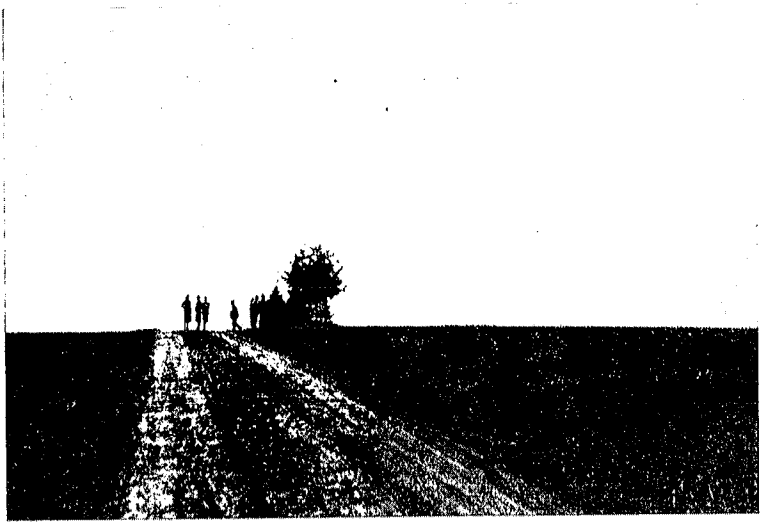


Fig. 6. Photo : Marcel Heuertz.

BURGPLATZ

563 m. de hauteur, point culminant de notre pays.



Fig. 7. Sigillum iustitiae Beslingensis. 1584.

non moins importants furent retrouvés: les lois de la Franchise, les chartes (Weisthümer) et plusieurs parchemins garnis du sceau de la Justice de Bellain.[16]) Heureusement la plupart de ces documents ont passé aux archives du Gouvernement, puisque la maison a été détruite par le feu il y a quelques dizaines d'années.

Aux temps de la Franchise, les champs de bruyères et de genêts furent partiellement transformés en champs de cultures. Les arbres et arbustes furent abattus, les gazons furent coupés en morceaux carrés, compilés, exposés au soleil, desséchés et incendiés. Les cendres obtenus éparpillées sur tout le terrain servirent d'engrais à une semence de seigle. Mais cet amendement des terres ardennaises ne dura que peu de temps. Aussi le sol fut-il rapidement épuisé et l'agriculture ne gagna d'importance qu'au jour où les scories Thomas préparées par nos usines métallurgiques réussirent à restituer au sol les composants qui lui avaient manqué trop longtemps.

La Grande Révolution fit disparaître la Franchise et ses institutions, l'époque napoléonienne détruisit à son tour les organisations éphémères des temps révolutionnaires pour faire place à un régime plus ordonné et plus humain, aurore des temps modernes.[17])

---

de Haut-Bellain, au lieu dit «op dem Gerîcht». Escorté du prévôt et de deux gardiens-hallebardiers, le maire, le greffier et des curieux que le spectacle lugubre n'intimidait point attendaient le criminel à la place d'exécution. Le greffier donnait lecture du jugement. Le bailli ou prévôt brisait en deux morceaux un bâton vert, signe que le condamné avait mérité la mort. Le prêtre donnait l'absoute au pauvre criminel. Et le bourreau le saisissait au cou pour le forcer de monter sur une échelle. Arrivé au septième échelon, il jetait en arrière le corps déjà raidi par la peur..... Les cloches de Bas-Bellain tintaient. Ceux qui étaient autour de la potence et les autres qui se trouvaient aux champs ou à la maison, s'agenouillaient et priaient pour le pauvre pécheur. D'après les lois de ces temps, sans humanité ni miséricorde, le corps devait rester au gibet «jusquà ce que les corbeaux eussent becqueté la chair des os»... Mais du temps de la seigneurie de Burg-Reuland, on permettait la descente et l'enterrement du corps à la tombée de la nuit. Quelque brutale que fut cette manière de procéder, elle restait néanmoins en vigueur pendant toute la durée de la Franchise. (Fig. 4.)

[16]) Nous devons la reproduction du sceau de la Justice de Bellain à l'amabilité de M. l'abbé Hoferlin, ci-devant curé à Bas-Bellain. On a retrouvé au grenier du presbytère le cachet du sceau précité, des fers à marquer et une série d'actes judiciaires du temps de la Franchise.

[17]) Cf. P. Chrisnach, loc. cit.

La construction de la ligne de chemin de fer du Nord a contribué pour sa part à l'avènement d'une ère nouvelle. L'échange commercial allait en augmentant; les us et coutumes se modernisaient peu à peu. Bellain avait déjà perdu de son importance par suite de l'épuisement du sol, son unique ressource.[18]) A côté, Troisvierges gagnait en importance. Situé au carrefour des lignes ferrées de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg, Troisvierges continuait à centraliser les affaires du coin des trois frontières. Les villages se vidaient. Et Bellain perdait de ses habitants au point de reprendre peu à peu son paisible aspect de village ardennais.

Peu connue aujourd'hui, Bellain et ses environs, toute notre Ardenne des Fagnes et des Bruyères vaut la peine d'une étude approfondie, étude que nous nous proposons de poursuivre à l'avenir.

[18]) Vers 1860, l'épuisement du sol, avant l'usage des scories Thomas, avait fini par appauvrir la région à tel point que de nombreuses familles quittaient leur terre natale. Et ce fut presque l'exode général, quand l'Amérique du Sud allait ouvrir ses portes aux colonisateurs européens. L'abbé Schwebag avait assumé la tâche ingrate de conduire les familles luxembourgeoises et notamment celles des environs de Bellain au Brésil et en Argentine où elles croyaient retrouver rapidement l'aisance et la richesse. Mais bien des familles devaient périr en route et d'autres, à peine débarquées en Amérique, se voyaient réduites à la misère, à la mendicité même; quelques-unes seulement avaient réussi et après combien d'endurances à se créer une situation enviable et digne des espoirs que tous avaient nourris à leur départ.

Eugène LAHR.